

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

VILLE DES TROIS-ILETS

.....

**CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE
DE 10 LOGEMENTS**

Quartier « Anse à l'âne »

**Résidence
OXANA**

DESCRIPTIF SOMMAIRE

NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages seront exécutés conformément aux prescriptions des D.T.U., des B.V. et des normes et règlements en vigueur dans le Département.

Les calculs de structure seront conformes aux règles en vigueur.

Cette opération respecte les prescriptions de la réglementation RTAADOM RTM.

GROS- ŒUVRE

TERRASSEMENTS GENERAUX :

Décapage des terres végétales, mise à niveau des plates formes, fouilles en rigole pour semelles filantes ou en trous pour semelles isolées.

FONDATIONS EN BETON ARME :

En fonction des caractéristiques du sol, semelles filantes ou semelles isolées.

DALLAGE :

Dallage sur hérisson de 15 cm minimum compacté, dalle béton armée de 18 cm, ou coulé sur prédalles préfabriquées.

MURS ELEVATION :

Murs périphériques en béton banché épaisseur 16 cm et 18 cm ou agglomérés de ciment, de 15 cm x 50 cm, hourdés au mortier bâtard, y compris toutes sujétions de linteaux, chaînages, raidisseurs dans ossature poteaux, poutres béton armé, y compris contreventement.

MURS REFENDS :

En parpaings pleins allégés de 15 cm x 20 cm x 50 cm, hourdés au mortier ou béton banché épaisseur 16 et 18 cm, selon le cas.

Cloisons intérieures en Placo hydrofuge selon emplacements prévus.

PLANCHERS :

Plancher coulé en place ou plancher coulé sur prédalle.

CHARPENTE-COUVERTURE

Charpente en pin traité de type fermette posée sur dalle anticyclonique.

Les bois employés seront traités fongicide et insecticide classe IV en usine.

Couverture en tôles ondulées 75/100e, revêtement thermodurcissable, double face.

MENUISERIES EXTERIEURES

Les menuiseries extérieures sont en aluminium laqué et en PVC

Baie vitrée entre séjour et loggia, vitrage de 8 mm dans T3 et T2

Fenêtre vitrée 2 vantaux à lames ventilantes dans chambre à coucher avec volet roulant intégré

Garde-corps en aluminium laqué sur loggias et balcons.

Vantelles en alu dans cages d'escalier et sous-sol.

Store à bras droit laqué blanc avec toile PVC sur façades terrasses.

MENUISERIES INTERIEURES

Portes de distribution à âme alvéolaire, prépeintes sur huisseries bois, à condamnation pour salles d'eau et WC, pêne dormant 1/2 tour sur les autres pièces. Butée d'arrêt au sol

Placards : façade coulissante dans les chambres.

: Aménagement intérieur avec tablettes, tiroirs et tringles dans placards des chambres.

Porte d'entrée en bois coupe feu avec serrure 3 points

REVETEMENTS INTERIEURS

Revêtements intérieurs enduits

PLOMBERIES-SANITAIRES

Alimentation en eau chaude et eau froide de tous les appareils en tube cuivre ou PER.
Evacuation et ventilation des chutes en P.V.C. normalisé

CUISINES

Attentes EC EF et évacuation.

Aménagements des cuisines avec meubles bas et meubles hauts.

Plan de travail en bois stratifié avec crédence au droit de la plaque de cuisson ;

Plaque de cuisson 2 feux dans les T2 et 4 feux dans les T3.

Hotte aspirante au-dessus des plaques de cuisson.

Evier résine 1 bac dans les T2 et 2 bacs dans les T3.

SALLE D'EAU

Douches à l'italienne + cabine de douche

Robinetterie avec mitigeur et flexible pour douche

Vasque sur meuble

Miroir et point lumineux

W.C.

Bloc cuvette-réservoir, commande par poussoir, abattant blanc.

PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE

Par chauffe-eau thermodynamique

- Ballon d'eau chaude prévu dans chaque logement
- 80 L pour les T2
- 100 L pour les T3
- Localisation : T2 dans placard
- : T3 dans buanderie

ELECTRICITE - TELEPHONE - TELEVISION

Installation encastrée, appareillage ARNOULD ou similaire

Tableau abonné avec protection des circuits

Installation livrée avec plafonniers par douille à bout de fil ou prises commandées suivant le cas,

Bandeau lumineux au dessus du lavabo

VMC dans les cuisines et les SE non pourvus de ventilations naturelles

Sonnerie d'entrée encastrée dans coffret électrique

Interphone aux portes d'accès des cages d'escaliers et du portillon du parking extérieur

Digicode aux halls d'entrée des cages d'escaliers

ANTENNE T.V. COLLECTIVE :

1 prise dans le séjour

1 prise dans les chambres.

TELEPHONE :

1 prise dans le séjour - 1 prise dans les chambres.

CLIMATISATION :

SPLEET de 9.000 BTU dans les chambres.

Eclairage extérieur des loggias

REVETEMENTS DE SOL - FAIENCES

CARRELAGE :

Etanchéité sous carrelage des salles d'eau, WC et terrasses.

Carrelage grès émaillé 45 X 45 sur chape dans toutes les pièces, y compris les terrasses et escaliers.

FAIENCES :

Salles d'eau : habillage pourtour sur 1.80m de hauteur

ASCENSEURS

Capacité : 630 Kg

Dimensions : 1700 x 1700

Vitesse : 1,00 ms

Motorisation silencieuse sans engrenage.

Portes inox poli brossé à ouverture latérale à tous les niveaux.

Miroir intérieur.

Localisation : Cage d'escalier

PEINTURE

MURS :

- Enduit pelliculaire sur tout support béton à peindre hors sous-sol.
- Salle d'eau, WC, Cuisines : laque glycérophthalique mate en 2 couches sur couche primaire.

- Séjours, chambres : peinture mat acrylique sur support plâtre et béton.

PLAFONDS :

- Salles d'eau : 2 couches de peinture blanche glycéro et lavable après enduit de finition (Technicoat ou similaire)

- Séjours, Chambres, cuisines : Enduit projeté type gouttelettes.

Laque antirouille sur métal

Lasure ou peinture microporeuse sur les planches de rives et tous bois exposés

Peinture Glycéro satinée sur boiserie intérieures

EXTERIEURS

Parkings, voiries, fondations de 15 cm sous chaussée avec finition béton balayé et pavés type Evergreen selon emplacements

Marquage des emplacements

Aire de stationnement des ordures ménagères, extérieures, pour la collecte

Boites aux lettres aux normes P.T.T.

Raccordement aux réseaux : E.D.F. - P.T.T - EAU

Raccordement des réseaux EU - EV – sur réseau de ville

Espaces verts et extérieurs : pelouse et plantations selon emplacements prévus au plan de masse

Eclairage par dispositif type borne ou autre

Portail électrique ouvrant 4 m x 2,00 m de hauteur

Portillon d'accès parking avec digicode

NOTA

Il est expressément entendu que le maître d'œuvre pourra, avec l'accord du Maître d'Ouvrage, accepter des entreprises ou proposer de lui-même, le remplacement des prestations qu'il jugera au moins similaires, c'est à dire de caractéristiques équivalentes ou supérieures, notamment si des impératifs techniques, réglementaires, esthétiques ou d'approvisionnement l'exigeaient.